

Rapport d'étonnement : l'Économie Sociale et Solidaire au service du projet de territoire de Métropole Savoie

Conseil Local de Développement de Métropole Savoie

Version adoptée en assemblée plénière du 10 décembre 2013

En bref :

- ◆ Pourquoi l'ESS ?
- ◆ De quoi parle-t-on ?
- ◆ Points de vigilance et freins identifiés
- ◆ Les idées du CLD



Le Conseil Local de Développement de Métropole Savoie est une instance consultative et de concertation qui permet à la démocratie participative d'agir aux côtés de la démocratie représentative. Le Conseil Local de Développement est force de propositions et permet d'apporter un regard citoyen, complémentaire de celui des décideurs sur les projets menés pour le devenir du territoire. Afin de mener à bien sa mission, le CLD rassemble des représentants de la société civile.

Pourquoi s'intéresser à l'économie sociale et solidaire ?

Le CLD, à travers ses réflexions et travaux menés depuis sa création, s'est toujours attaché à faire de l'emploi et de l'économie des priorités à traiter localement. L'économie sociale et solidaire est un champ en adéquation avec les compétences et intérêts du CLD, ce dernier ayant décidé de s'y intéresser compte tenu de l'efficacité de l'ESS à créer de l'emploi durable sur les territoires.

L'investigation de la commission « Economie Sociale et Solidaire » du CLD a été confortée face aux constats suivants :

- ◆ Cette thématique, bien que présente dans le volet économie du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) de Métropole Savoie, n'a pas encore été traitée en tant que telle par le CLD
- ◆ L'ESS pourrait être davantage prise en compte par les politiques publiques locales, incitée et soutenue par les collectivités locales
- ◆ On retrouve un besoin de données complémentaires sur le territoire de Métropole Savoie pour affiner et mettre en évidence l'impact et les retombées économiques et sociales de ce type d'activité sur l'environnement économique local
- ◆ Une réelle émulation autour des acteurs locaux relatifs à l'ESS essayent de se structurer et ont besoin de soutien (collectif du mois de l'ESS, initiatives locales...)

Enfin, la notion d'économie sociale et solidaire étant complexe, travailler sur ce thème semble être un bon moyen pour le CLD d'éclaircir et de préciser les nuances de ce champ de l'économie, tout en apportant son regard de citoyens éclairé et complémentaire des définitions déjà existantes.

La commission « Economie Sociale et Solidaire » du CLD

La commission « ESS » a été mise en place sur une initiative du Bureau du CLD, ce dernier ayant décidé de s'intéresser à la thématique dans le cadre d'une autosaisine. Composée d'une douzaine de membres, le groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis janvier 2013 afin d'aboutir à des éléments de définition et de réflexion exposés dans le présent document.

Ce travail est l'aboutissement d'une première phase, et sera alimenté dans les mois à venir par la poursuite des travaux de la commission autour de la rencontre d'acteurs clés qui font aujourd'hui l'ESS sur le territoire.

Cette commission est ouverte et les personnes souhaitant s'intégrer dans les travaux peuvent prendre contact avec le CLD.

De quoi parle-t-on ? essai de définition

Les membres de la commission considèrent qu'il n'y a pas une seule définition de l'ESS, cette notion étant complexe et multiple en fonction de l'approche favorisée. Le CLD a cependant fait le choix de retenir la définition suivante, proposée par Danièle DEMOUSTIER, intervenante sollicitée au sein de la commission et enseignant-chercheur à l'Equipe de Socio-Economie Associative et Coopérative (ESEAC, science-po Grenoble).

Cette définition met en avant **trois approches complémentaires** :

- ◆ Un ensemble d'organisations économiques créées par des groupements de personnes animées par des valeurs humanistes, solidaristes et démocratiques pour répondre à des besoins sociaux et des aspirations sociétales
- ◆ Un ensemble d'entreprises collectives régies par des principes et des règles spécifiques (gouvernance démocratique, réserves impartageables)
- ◆ Une logique socio-économique qui internalise les dimensions sociales (lien social, solidarité, projet éducatif...) et économiques (création d'activités, d'emplois, de revenus, répartition, insertion-formation...)

La future loi sur l'ESS

Le projet de loi actuel présenté en conseil des ministres le 24 juillet 2013 est bâti autour de l'idée qu'il faut encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'ESS une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.

Pour ce faire, ce projet met en avant 3 objectifs :

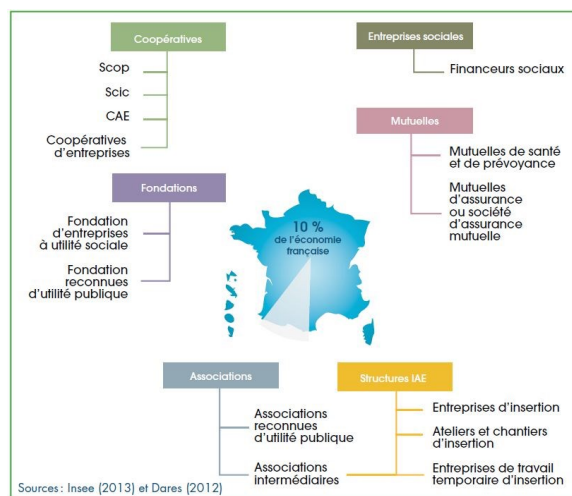
- ◆ Soutenir le renouveau entrepreneurial en modernisant les statuts des entreprises de l'ESS en développant leur financement
- ◆ Donner du pouvoir d'agir aux citoyens et aux salariés pour contribuer au maintien de l'activité économique dans les territoires et lutter contre les destructions d'emplois
- ◆ Revitaliser les territoires ruraux et les quartiers où les besoins sociaux ont considérablement augmentés avec la crise

Cette loi permettra de définir pour la première fois le périmètre de l'ESS. et devrait avoir pour effet:

- * Une meilleure identification des acteurs par les financeurs
- * Un accès à des financements dédiés
- * De donner le pouvoir d'agir aux salariés
- * De créer des emplois dans les territoires
- * De sécuriser l'environnement juridique
- * De consolider le modèle économique des entreprises de l'ESS
- * Et d'inscrire la politique de l'ESS dans la durée

Le projet de loi sur l'ESS a été adopté au Sénat en 1ère lecture, tard le jeudi 7 novembre.

Après le Sénat, ce ne serait qu'au printemps 2014 que l'Assemblée nationale sera à son tour saisie, devra se prononcer sur ce projet.

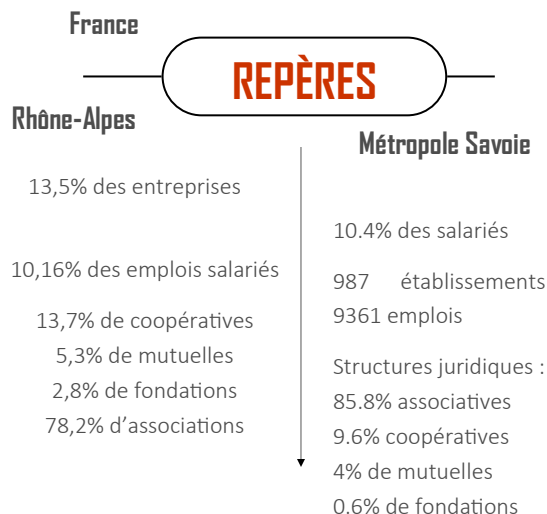


2,4 millions de salariés

9,9 % des emplois

20 000 structures

+23% d'emplois créés
depuis 10 ans



Les points de vigilance à prendre en compte pour une prise en compte de l'ESS

- ◆ Ne pas opposer économie traditionnelle et économie sociale qui sont complémentaires pour le développement du territoire
- ◆ « Economie sociale et solidaire » et « insertion par l'activité économique » sont des notions différentes
- ◆ L'ESS n'est pas une « sous économie », elle doit être fiable et compétitive tout en répondant à sa vocation sociale
- ◆ Une partie de l'ESS remplit une mission d'intérêt général qu'il faut préserver : pas une administration supplémentaire

Lever les freins au développement de l'ESS :

Parmi les difficultés rencontrées pour développer l'ESS sur les territoires, on retrouve plusieurs aspects qui sont centraux pour la pérennisation des structures issues de l'ESS. Voici quelques une des ces difficultés ciblées par la commission :

- ◆ Problème d'accès aux financements, diminution des subventions publiques
- ◆ Des besoins importants et continus en formation, y compris des bénévoles dont le rôle très important dans l'économie est souvent sous estimé
- ◆ Dispersion de la représentation du secteur
- ◆ Besoin de sécurisation juridique, notamment par rapport aux règles européennes



* Liste non exhaustive :

Associations	Fondations	Mutualité	Entreprises	Coopératives
<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde de l'enfance • Agence écomobilité • Emmaüs • La Sasson • Le Pélican • Adise Active... 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Agir Contre l'Exclusion • Fondation Crédit Coopératif... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelles santé prévoyance... • Banques mutualistes... 	<ul style="list-style-type: none"> • D'insertion • À vocation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Cabestan • Oxalis • Le Bruit Qui Court • CitéLib (SCIC Alpes-Auto-Partage)...

Zoom sur des structures issues de l'ESS

Les suites du travail de la commission

En continuité avec ses réflexions, le CLD souhaite échanger dans les prochains mois avec les acteurs moteurs de l'ESS sur le territoire et ainsi tenter d'identifier les pistes d'amélioration et autres aides à mettre en place pour toujours mieux ancrer l'emploi durable sur le territoire.

La commission a ainsi prévu de faire intervenir :

- * le milieu de la mutualité
- * Le milieu associatif
- * Le milieu de l'entreprise...

Dans un souci de faire émerger des actions concrètes de soutien et à la promotion de l'ESS sur le territoire de Métropole Savoie, comme cela a déjà été identifié dans le milieu des SCOP en mai 2013.

L'EXEMPLE DES SCOP (MAI 2013)

- ◆ Besoin de faire connaître le statut de SCOP et de Coopérative d'activité et d'entrepreneurs
- ◆ Appui des pouvoirs publics en termes de communication, de promotion
- ◆ Promouvoir la création d'emploi via la pérennité des structures coopératives
- ◆ Homogénéiser l'appui financier des collectivités auprès des SCOP sur tous les territoires

Proposition du CLD de Métropole Savoie

◆ Aider à structurer la stratégie économique de Métropole Savoie en faveur de l'emploi pérenne via l'ESS

Lien avec les chiffres nationaux qui montrent que l'ESS est créatrice d'emploi sur les territoires

ESS créatrice d'emploi car touche une grande variété de métiers

Attirer l'attention sur la nécessité que l'ESS soit reconnue, valorisée, promue et développée sur le territoire de Métropole Savoie

Des actions menées dans le cadre du CDDRA à renforcer et une prise en compte au niveau local à encourager

◆ Casser les aprioris et les clichés sur ce qu'est l'ESS : montrer son intérêt, sensibiliser à travers son rôle dans l'innovation sociale

Volet innovation sociale, prise en compte de la personne au travail

Notion de sens à donner au travail et aux finalités : il n'y a pas que l'argent, partage de valeurs communes

Dimension de créativité dans les jeunes générations qu'on retrouve dans l'ESS

◆ L'ESS : génératrice d'emplois et d'activités dans le tissu local, une ressource pour le territoire

L'ESS ouverte à des modalités nouvelles de l'emploi (groupements d'entreprises, solidarités entre les entreprises...)

L'ESS est un moyen d'agir sur l'emploi, l'exclusion et les services de proximité

Actions proposées :

→ Renforcer le dialogue entre les acteurs locaux et les décideurs en tant que représentants de la société civile

→ Inciter les collectivités locales à mettre en place un observatoire de l'ESS en lien avec les instances existantes

→ Développer avec le soutien des élus et des collectivités la création de nouvelles formes d'emploi (modalités, formes juridiques, SCIC, DLA...)

→ Développer les complémentarités, des synergies entre le secteur marchand et non marchand

SIGLES

ESS : Economie Sociale et Solidaire

SCOP : Société Coopérative et Participative

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

CAE : Coopératives d'Activités et d'Entrepreneurs

CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement



Sources

- * « *Projet de loi économie sociale et solidaire : entreprendre autrement pour créer des emplois dans nos territoires* », 2013, présenté par Pierre MOSCOVICI et Benoît HAMON
- * « *Atlas commenté de l'ESS* », observatoire national de l'ESS, Juris ed, 2012
- * « *ESS et collectivités locales* », note de cadrage ETD, Annabelle BOUTET, avril 2013
- * cress-rhone-alpes.org
- * economie.gouv.fr

Les contributeurs de ce travail : Gabriel THOLLET, Agnès BERJON, Marie-Blandine NIVEAU, JP TOUMIEU, Jacques VEILLE, John BOUVIER, Yves MICHEL, François COMETTO, Roger TRILLAT, Jacques MARTEL, Bertrand BUSCH, Guy BARBERET, Nathalie SEVRY

Des questions ?

Pour plus d'informations sur les travaux de la commission, veuillez vous adresser directement à : conseil.developpement@metropole-savoie.com.

Nous contacter

Métropole Savoie
Conseil de développement

185 rue de la Martinière

73 000 Chambéry

04 79 26 27 13

conseil.developpement@metropole-savoie.com

www.metropole-savoie.com